

Toulouse, le 10 juillet 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP260-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°076P2025 relatif aux travaux de VRD pour l'aménagement du futur parking extérieur de Réseau31 à Saint Gaudens, notifié le 09 décembre 2025, à l'entreprise JEAN LEFEBVRE ;

Considérant l'agrément en date du 16 avril 2026 de la sous-traitance de l'entreprise PAVAGE DU MIDI pour JEAN LEFEBVRE, d'un montant maximum de 2 000 € HT, relative à des travaux de pose de bordure.

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance modificative de l'entreprise PAVAGE DU MIDI pour JEAN LEFEBVRE, relative à l'annulation des travaux de pose de bordure, pour un nouveau montant maximum de 0 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer l'annulation la sous-traitance de l'entreprise PAVAGE DU MIDI pour JEAN LEFEBVRE relative à des travaux de pose de bordure, pour un nouveau montant maximum de 0 € HT.

Jean-Louis REMY
Vice-Président

